Près de deux mois après les députés, c’est au tour des sénateurs d’augmenter discrètement leurs frais de mandat : + 700 euros par mois

29/01/2024 à 16h53



C’est un changement opéré en toute discrétion fin 2023. Les sénateurs ont décidé le 16 novembre d’augmenter leur enveloppe de frais de mandat de 700 euros par mois, soit une hausse de 12 %. Mediapart, qui révèle cette augmentation ce lundi, évalue cette décision « *à plus de 2,9 millions d’euros par an sur les fonds propres du Sénat* ».

Depuis le début de l’année, chaque sénateur reçoit au début du mois 6 600 euros pour financer ses frais professionnels courant. Une somme qui s’ajoute à leurs indemnités parlementaires qui sont d’environ 7 600 euros brut par mois. Ces frais professionnels incluent le transport, les hôtels, les frais de réception…

www.lavoixdunord.fr